



La charte développement durable d'Habitat & territoires conseil

Consciente des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux auxquels son activité est confrontée, et soucieuse de contribuer à un meilleur équilibre entre développement, préservations des ressources naturelles et qualité de la vie qui constitue le fondement de ses valeurs, Habitat & territoires conseil s'engage à :

- 1** Rechercher, mettre en évidence et promouvoir dans ses conseils et préconisations des solutions concourant à réduire la consommation de ressources naturelles, limiter la production de déchets et améliorer la qualité de vie des habitants
- 2** Contribuer au développement économique et social local par ses prestations de conseil en matière d'urbanisme, d'habitat, de gestion technique des patrimoines, de service aux professionnels et aux habitants
- 3** Favoriser une relation de proximité et recourir dans l'exercice de son activité à des moyens de transport optimisant délais, coûts de transport et impact environnemental
- 4** Adapter aux réels besoins de son activité et en fonction des attentes de ses clients la production de documents papier et privilégier la mise à disposition et la transmission de documents électroniques
- 5** Cultiver sa pluralité culturelle, la diversité des cursus de ses consultants, le développement des compétences de ses collaborateurs et le confortement par l'expérience acquise des savoir-faire de la société pour favoriser la vision globale des problématiques rencontrées et assurer un conseil de qualité
- 6** Accentuer ses efforts de recherche, de développement, d'innovation afin d'améliorer en permanence sa capacité à répondre efficacement aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre société
- 7** Sensibiliser son personnel pour conforter les comportements individuels préservant la qualité de l'environnement,
- 8** Œuvrer à la prévention des risques, à l'amélioration de la sécurité de ses personnels, au renforcement de leur protection sanitaire
- 9** Garantir une relation loyale et équilibrée tant avec ses clients que ses partenaires et prestataires dans une logique de juste rémunération des prestations et d'achat socialement responsable
- 10** S'assurer auprès de ses sous ou co-traitants du respect des engagements de cette charte dans le cadre des interventions réalisées pour le compte ou sous mandat de la société